

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/40.34/176 du 8 novembre 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société LEMON EVENT SUPPORT l'exploitation d'un palan de la marque CHAINMASTER, du type SB. 1/12J500/1-4, avec le numéro de construction 105608 (modif. 3A/2020/5117).

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Andres Castro  
Secrétaire communal f.f.

